

صلاة العيدين

LA PRIÈRE DU Aïd

**LES RÈGLES DE BIENSÉANCE À OBSERVER LORS DE
LA PRIÈRE DES DEUX FÊTES**

**RETRANSCRIPTION D'UN COURS DISPENSÉ PAR
BOUZIANE ABOU SOUHAIL (حفيظ الله)**



scienceprofitable

La prière des deux fêtes

Le prophète (ﷺ) a ordonné à ce que tout le monde se rende à la prière des deux fêtes, y compris les jeunes filles pubères et les femmes menstruées, afin qu'elles partagent le bienfait et qu'elles répondent à l'appel des musulmans. Mais les femmes menstruées doivent s'écarter du lieu de prière.

Le prophète (ﷺ) a ordonné à tout le monde de sortir : les vieillards, les enfants, les filles pubères, les femmes qui ont leurs menstrues, pour écouter le sermon et participer à la fête de l'aïd. Néanmoins, pour les femmes qui ont leurs menstrues, le mieux est qu'elles s'écartent du lieu de prière.

La sunnah concernant la prière du aid est de la prier dans le désert, comme le faisait le prophète (ﷺ). Il ne priait pas dans sa mosquée la prière des deux fêtes, aid al-fitr et aid al-adha, mais il les priait dans le désert. Donc cela est recommandé.

La prière des deux fêtes est légiférée d'après le consensus des savants et les différents ahadith que nous allons citer.

Allah dit dans sourate Al-Kawthar :

فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَأَنْحَرْ

“Prie pour ton Seigneur et sacrifie.”

Le terme “Prie” désigne ici la prière de aid al-adha (la grande fête du aid pendant qu'a lieu le pèlerinage).

Et dans la Sunnah, il y a beaucoup de ahadith. Il y a celui de Umm 'Atiyyah dans lequel le prophète (ﷺ) leur a ordonné de sortir pour la prière du aid.

Et le prophète (ﷺ) a toujours accompli les deux prières du aid, bien que cela ne soit pas une obligation. La preuve de ceci est que d'après le hadith de Talhah Ibn 'Ubayd, un homme est venu voir le prophète (ﷺ) et le questionnait sur l'Islam, jusqu'à ce que le prophète (ﷺ) arrive aux prières et dise : « Cinq prières de jour et de nuit ». L'homme a dit : « Est-ce qu'il y a autre chose qui est obligatoire pour moi concernant la prière ? » Il (ﷺ) a dit : « Non, sauf des prières surrogatoires ». Donc l'homme a quitté le prophète (ﷺ) et a dit : « Par Allah, je ne rajouterai rien à cela (c'est-à-dire aux cinq prières obligatoires), et je ne diminuerai rien de cela ». Le prophète (ﷺ) a dit : « Il aura la réussite s'il était véridique ». Ainsi, cela prouve que les prières des deux fêtes ne sont pas obligatoires, mais très fortement recommandées.

La sunnah est de la faire dans le désert ou dehors, comme le prophète (ﷺ) avait l'habitude de le faire, et pas à la mosquée. Ceci est une sunnah : si on ne trouve pas d'endroit où la faire dehors, il est permis de la faire à la mosquée sans aucun problème. Mais il est préférable de la faire à l'extérieur.

S'empressez de faire la prière de aid al-adha (la fête du sacrifice), et retarder la prière de aid al-fitr (la fête de la rupture du jeûne, après Ramadan). Les savants disent que la sagesse derrière cela est que le fait de faire la prière du sacrifice très tôt permet de laisser beaucoup de temps aux gens pour aller sacrifier, et le fait de retarder la prière de la rupture du jeûne permet de laisser aux gens le temps de sortir zakat al-fitr.

La sunnah pour la prière du aid est de manger des dattes d'un nombre impair avant de sortir. Le prophète (ﷺ) mangeait des dattes d'un nombre impair puis sortait pour la prière.

Hadith de Anas :

“Le prophète (ﷺ) ne sortait pas à la prière de aid al-fitr jusqu'à ce qu'il ait mangé des dattes.”

Et la sunnah pour la prière du sacrifice est de ne rien manger jusqu'à ce que tu reviennes de la prière, que tu égorges ta bête et que tu manges de celle-ci. C'est ce que le prophète (ﷺ) avait l'habitude de faire.

Hadith de Buraydah :

“Le prophète (ﷺ) ne mangeait pas le jour de la prière du sacrifice jusqu'à ce qu'il ait accompli la prière.”

Hadith rapporté par At-Tirmidhi, Ibn Majah, et authentifié par Al-Albani dans Sahih Al-Jami'

Également, parmi la sunnah des deux fêtes, il y a le fait de faire le ghusl, de se parfumer, de mettre ses plus beaux vêtements, d'aller par une route et de revenir par une autre route, c'est ce que faisait le prophète (ﷺ). Donc il est bien que la personne fasse cela.

Ibn 'Umar faisait le ghusl le jour de la prière de aid al-fitr, avant qu'il aille au lieu de prière.

Hadith rapporté par Malik dans Al-Muwatta (chaîne de transmission authentique)

Hadith de Jabir Ibn 'Abdillah :

“Le prophète (ﷺ), lorsqu’il sortait pour la prière du aid, lorsqu’il revenait il empruntait une autre route.”

Hadith rapporté par Al-Bukhari

La prière du aid est faite sans adhan ni iqamah, contrairement à la prière du vendredi.

Hadith d'Ibn ‘Abbas :

“Le prophète (ﷺ) priait le jour du aid deux unités de prière (qui étaient la prière du aid) et il ne priait pas avant ni après.”

C'est-à-dire qu'il (ﷺ) faisait deux rak'at qui étaient la prière du aid, et ne faisait pas de prière avant ni après, contrairement au jumu'ah. Et il n'est pas légiféré qu'il y ait un adhan ou un iqamah, ou que l'imam dise *As-salat jami'ah*, mais il dit simplement aux gens de se mettre en rang, et là ils savent que la prière va débiter.

Hadith de Jabir Ibn ‘Abdillah :

“Il n’y avait pas d’adhan le jour de la prière de la rupture (du jeûne), ni le jour de la prière du sacrifice.”

Ensuite, lorsque l'imam se met en rang, il doit faire sept takbirat (en comptant takbirat al-ihram, le takbir par lequel il entre en prière) : il lève ses mains sept fois en disant *Allâhu Akbar*, et dans la deuxième rak'at il fait cela cinq fois, sans compter le takbir qu'il dit après la deuxième prosternation lorsqu'il se relève pour aller dans cette deuxième rak'at.

Hadith de ‘Amr Ibn Shu’ayb, qui rapporte d’après son père qui rapporte d’après son grand-père, que le prophète (ﷺ) a dit :

“Le takbir dans la prière de la rupture du jeûne est de sept dans la première (rak'at), et de cinq dans la deuxième [...]”

Et ensuite il commence à lire.

Il faut qu'il lève ses mains à chaque takbirat (ceci est l'avis des hanbalites, hanafites, et shafi'ites).

Hadith de ‘Abdullah Ibn ‘Umar :

« Le messager d'Allah (ﷺ) levait ses mains avant chaque takbir. [...] »

Entre chaque takbirat, il est bien de faire les éloges d'Allah et de prier sur le prophète (ﷺ). Ensuite il récite sourate Al-Fatihah à voix haute, et une autre sourate juste après. Et cette sourate, comme il a été rapporté dans le hadith, est

comme celle de la prière du vendredi : l'imam récite sourate Al-A'la dans la première rak'at et Al-Ghashiyah dans la deuxième rak'at.

Après la prière, l'imam fait deux khutbah. Donc il fait une khutbah, ensuite il s'assoit avec une pause, puis il fait la deuxième khutbah. Il n'est pas obligatoire d'assister au sermon du aid, mais il est préférable de le faire, c'est la sunnah.

Aussi, pendant la khutbah de la prière de la rupture du jeûne, il est bien que l'imam rappelle les vertus du jeûne, les bienfaits de la fête, les bienfaits du jeûne des six jours de Shawwal, que c'est un jour de joie où les musulmans doivent se rencontrer, se pardonner mutuellement, qu'il rappelle les choses recommandées à faire pendant la fête, les sunnan, etc.

Et quand c'est la khutbah de la prière du sacrifice, là il va parler sur l'importance du pèlerinage, sur le sacrifice, son importance et ses conditions, etc.

Ainsi, pour chaque prière le sermon doit correspondre à la circonstance. Si c'est pendant la rupture du jeûne, l'imam doit parler en conséquence, et si c'est pendant la fête du sacrifice, il doit parler en conséquence.

Pour finir, il est recommandé de dire at-takbir al-mutlaq, dès la nuit qui précède le aid : *Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, lâ ilâha illa-Llâh, Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, wa lillâhi-l-hamd*. At-takbir al-mutlaq est légiféré pendant les dix jours du mois de Dhul Hijjah, pendant lesquels a lieu le pèlerinage.

وَلِتُكْمِلُوا الْعِدَّةَ وَلِتُكَبِّرُوا اللَّهَ

Donc vous dites *Allâhu Akbar* pendant ces jours-ci, c'est-à-dire les dix jours de Dhul Hijjah.

Ensuite, at-takbir al-muqayyad (celui qui est restreint) est celui qui se fait après les prières obligatoires. Il commence après le fajr le jour de 'Arafat, la veille du aid (le neuvième jour de Dhul Hijjah), jusqu'à la prière du troisième jour de ayyam at-tachriq. Il y a trois jours après le aid, ensuite il y a trois jours de tashriq. Pendant ces trois jours-là, il est bien de faire le takbir après chaque prière (*Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, lâ ilâha illa-Llâh, Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, wa lillâhi-l-hamd*).

Nous aurons l'occasion de reparler de cela pendant le Ramadan in shaa Allah et pendant les cours sur le pèlerinage. Nous reprendrons les cours sur la prière et le aid de façon un peu plus détaillée.